

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2012 - 20 H

L'an deux mil douze, le vendredi 26 Octobre à 20 h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Étaient présents	M. JACOB, M. BRAY, Mme GAYRAUD, M. PATRON, Mme CHEVET, M. PIERSON, Mme PRADOUX, M. DEMAISON, M. BENECH, Mme HOTIN, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme GOURC, M. LEBEL, Mme GONCALVES, Mme VAUDO, M. GUILLABERT, Mme CANAPI, M. CORNEILLE, Mme BAALI-CHERIF, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGH
Excusé(s) représenté(s)	M. JEUNEMAITRE, conseiller municipal, par M. JACOB Mme BAIOCCHI, conseiller municipal, par M. PRADOUX Mme WOLF, conseiller municipal, par Mme CHEVET M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. BRAY Mme OCANA, conseiller municipal, par M. BENECH M. CHARON, conseiller municipal, par M. DEMAISON Mme AUGÉ, conseiller municipal, par Mme GAYRAUD Mme SIORAT-BROU, conseiller municipal, par M. MAREUIL
Excusé(s) non représenté(s)	M. BOURENANE M. PERCHERON Mme GERARD
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PATRON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	22.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 19.10.2012	

---0000000---

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (30 voix "pour"), M.PATRON est désigné secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 OCTOBRE 2012

Adopté à l'unanimité (30 voix « pour »)

oooOooo

### ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

#### COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

### DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX

#### CONVENTION PATRIMOINE – PROGRAMME 2012 – RESTAURATION ET OUVERTURE AU PUBLIC DU CHEVET DE L'EGLISE SAINT-AYOUL - 2<sup>ème</sup> TRANCHE CONDITIONNELLE

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver et autoriser le lancement du programme 2012 des travaux de restauration et ouverture au public du chevet de l'église Saint Ayoul et ce, pour la 2ème tranche conditionnelle, dont le coût total est estimé à 960.000 €uros H.T. à plus ou moins 10%
- ⇒ De solliciter les aides complémentaires auprès des différents services financeurs tels que l'Etat, la Région Ile de France, le Département de Seine-et-Marne et tous mécènes.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

### SPORTS

#### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU SPORT « DE HAUT NIVEAU »

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'accorder une subvention qui s'élève à ainsi répartie	<b>3 050,10 €</b>
• Provins Natation	526,14 €
• UNSS lycée Thibault de Champagne	439,20 €
• Club Mouche Provinois	791,82 €
• Association Sportive Collège Lelorgne de Savigny	295,38 €
• Association Provinoise de Tir à la Cible	997,56 €

- ⇒ il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2012
- ⇒ d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES « MANIFESTATIONS SPORTIVES »**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

CS Provins Rugby .....	1 300 €
Les Manicous.....	800 €
Tennis Club de Provins .....	500 €
Compagnie d'Arc de Provins .....	800 €
Team Model .....	100 €
Club Badminton Provinois .....	300 €
Guidon Provinois .....	1 500 €
Provins Natation .....	400 €
Soit un montant total de ..	5 700 €

⇒ il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2012.

⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

### **ENSEIGNEMENT, RESTAURATION SCOLAIRE**

#### **ACCUEIL DES ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES PROVINOISES – ANNEE 2012 / 2013**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ De reconduire, pour l'année 2012/2013, le montant 2011/2012 de la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques provinoises actualisée de 2,1 %, soit pour un élève d'école maternelle 1 052,33 €, pour un élève d'école élémentaire 612,12 €,

⇒ de procéder au recouvrement de la participation en envoyant le titre correspondant en janvier de l'année scolaire considérée, étant entendu que si en cours d'année un élève venait à quitter sa commune de domicile, la redevance annuelle serait réduite au prorata du temps restant à courir, tout mois commencé étant dû,

⇒ d'inscrire les recettes correspondantes au compte 7474 du budget de l'année 2013,

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

#### **CLASSES D'ENVIRONNEMENT ET SORTIES PEDAGOGIQUES – PRINCIPE D'ORGANISATION 2012 / 2013**

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ De reconduire le principe du libre choix laissé aux chefs d'établissements entre classes d'environnement et sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2012/2013 ;

⇒ De fixer à 6 maximum le nombre de classes autorisées à partir en « classe d'environnement » et ce pour l'ensemble des six écoles élémentaires provinoises ;

- ⇒ D'appliquer le tarif "Provins" aux familles résidant dans une commune relevant de la Communauté de Communes du Provinois,
- ⇒ De maintenir, à hauteur du prix de revient la participation des familles des communes extérieures à la Communauté de Communes du Provinois ;
- ⇒ d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **FINANCES**

### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

A la majorité (26 voix « pour » - 4 « abstentions », M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGH), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter la décision modificative telle qu'annexée à la présente délibération,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Conformément à la réglementation (art. L2312-1 du CGCT), Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientation Budgétaire dans le cadre de la proposition du budget 2013.

Après avoir entendu l'exposé du Maire est en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

oooOooo

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 40.*

*Le présent compte rendu est consultable en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.mairie-provins.fr](http://www.mairie-provins.fr) rubrique "le conseil municipal" sous rubrique "compte rendu des conseils municipaux".*

le Maire,



**Christian JACOB**